

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

Juriste adjoint, P-2

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 14 février 2019  
DATE DE PUBLICATION : 16 janvier 2019  
UNITÉ ADMINISTRATIVE : Greffe/Cabinet du Greffier  
LIEU D'AFFECTATION : Arusha  
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT : 19-LEG-RMT-110193-R-ARUSHA (R)

---

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

---

## Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques

Le poste est à pourvoir au sein du Cabinet du Greffier (division d'Arusha), Greffe. Sous la supervision du chef de l'équipe juridique et dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, le titulaire du poste fournit une assistance juridique et administrative au Greffier, au Chef du Greffe et au personnel du Cabinet du Greffier à l'appui des activités du Mécanisme.

## Fonctions et responsabilités

- Le titulaire du poste effectue, à l'aide de moyens de recherche multiples, des recherches sur des questions diverses touchant au droit constitutionnel, international, public, privé, administratif et pénal (matériel, procédural et comparé) ; il sélectionne les documents pertinents, analyse les informations et soumet ses conclusions à une appréciation interne.
- Il apporte son appui à l'examen, entre autres, de documents et instruments juridiques ; il dégage les questions importantes et relève les similitudes, les incohérences, etc.
- Il participe à la préparation de projets de notes d'information, d'études, de rapports, de conseils et d'avis juridiques, de lettres officielles, de documents de synthèse, de notes sur les points à aborder, de discours, etc. concernant le mandat du Mécanisme.
- Il contribue à la formulation de conseils juridiques sur un large éventail de questions, notamment en matière de ressources humaines et de décisions administratives, de dossiers et d'archives, d'accords et de contrats, de réclamations et de litiges, de politiques.
- Il assure la liaison avec d'autres bureaux du Mécanisme ; il représente la section juridique et expose ses points de vue et instructions au Chef du Greffe, selon les besoins.
- Il aide à assurer le service de conférences, de comités, de commissions, de groupes de travail et d'autres organes, notamment en préparant des notes d'information, des résumés et des rapports.
- Il fournit des informations avant les réunions, en rédige les procès-verbaux et assure le suivi des décisions prises.
- Il accomplit les autres tâches qui lui sont confiées.

## Compétences

- **Professionnalisme** — Le titulaire du poste dispose d'une excellente aptitude à la rédaction et a la capacité de bien rédiger sous pression dans des délais serrés ; il a une capacité de tenir un raisonnement juridique pertinent dans le cadre des travaux attribués ; il sait planifier son travail et gérer des priorités contradictoires ; il a une expérience de l'utilisation d'outils de recherche ; il tire fierté de son travail et de ses réalisations ; il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il conserve son calme dans les situations de crise.
- **Esprit d'équipe** — Le titulaire du poste collabore avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'institution ; il sollicite les apports en appréciant à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun ; il se montre disposé à apprendre des autres ; il fait passer l'intérêt général de l'équipe avant son intérêt particulier ; il accepte les décisions finales du groupe et s'y plie, même si celles-ci ne cadrent pas toujours avec son point de vue ; il partage les réussites de l'équipe et assume sa part de responsabilité dans ses échecs.
- **Planification et organisation** — Le titulaire du poste définit clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues. Il hiérarchise les activités et les tâches urgentes et adapte les priorités en fonction des besoins ; il prévoit suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; il tient compte des risques et des imprévus dans la planification ; il suit l'exécution des projets et les modifie s'il y a lieu ; il tire le meilleur parti du temps dont il dispose.

---

## QUALIFICATIONS

### Formation

Diplôme universitaire supérieur en droit, de préférence avec une spécialisation en droit international ou pénal. Un diplôme universitaire de premier cycle en droit conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur.

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

## Expérience professionnelle

Au moins deux (2) années d'expérience professionnelle, assortie d'une progression des responsabilités, en droit, de préférence avec une spécialisation en droit international. Une expérience professionnelle acquise dans des organisations internationales, au sein d'un gouvernement, dans une université ou des ONG est souhaitable.

## Connaissances linguistiques

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme. Pour le poste annoncé, la maîtrise de l'anglais à l'oral comme à l'écrit est exigée. La connaissance pratique du français est souhaitable.

## Méthode d'évaluation

Les candidats sélectionnés pourront être invités à passer une épreuve technique qui sera suivie d'un entretien visant à déterminer leurs compétences.

---

## Remarque importante :

Les membres du personnel de l'ONU actuellement en exercice à des postes de catégories G et FS et qui remplissent les conditions requises sont autorisés à postuler à titre exceptionnel. S'ils sont sélectionnés, certaines conditions s'appliqueront. Toutes les offres d'engagement sont subordonnées à l'approbation du budget.

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

## REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.

---

## Gratuité

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

## Considérations générales

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou d'infraction autre qu'une infraction mineure au code de la route, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression « atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalable sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

Les avis de vacance de postes publiés sur le portail des carrières sont retirés à 23 h 59 (heure de New York) le jour de la date limite de dépôt des candidatures.

---

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

## COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>

---